
CERTIFICATION DES PRODUITS
AGROECOLOGIQUES ISSUS DU
COMPOST DE JACINTHES D'EAU :
**QUELLES OPTIONS POUR LES
MARAICHERS ?**



CENTRE D' ACTIONS POUR L' ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

© 2019 Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED)

Abomey-Calavi, Bénin.

✉ BP 660 Abomey-Calavi, Bénin ☎ +(229) 69 36 21 21 📧 contact@aced-benin.org

Cette étude a été réalisée par ACED appuyé par une équipe d'experts composée de Ben-Vital Kpanou et Aymard ALLAGBE. L'étude a reçu le soutien technique et financier de la Fondation de France et du Comité Français pour la Solidarité Internationale.

Avril 2019

Bénin

<https://aced-benin.org/en/publications>



MESSAGES CLÉS



La certification biologique pourrait faire gagner une part de marché aux produits agroécologiques issus du compost de jacinthes d'eau : la certification biologique qui constitue une preuve de qualité sanitaire et de protection de l'environnement positionne les produits agroécologiques issus du compost de jacinthes sur le marché bio restreint mais lucratif pour les producteurs.



Le Système Participatif de Garantie (SPG) serait préférable pour la certification des maraîchers qui pratiquent la production agroécologique : en comparaison à d'autres certifications, le SPG a l'avantage sur deux critères de décision : participation d'acteurs pertinents dans la promotion des produits locaux et accessibilité du coût de certification par maraîcher.



Le SPG pourrait renforcer la confiance des consommateurs et faciliter la promotion du « consommer local » au Bénin : la procédure de certification du SPG fait intervenir des acteurs pertinents (producteurs, transformateurs et consommateurs) qui peuvent permettre de gagner la confiance des consommateurs et faciliter la construction de réseaux locaux pouvant soutenir le développement des chaînes de valeur agricoles.



SOMMAIRE

Messages clés	3
Sommaire	4
1. Introduction	5
2. Méthodologie	7
3. Concept de certification	7
3.1 Définition	7
3.2 Types et démarche de certification	8
4. Types de certification en agriculture biologique	10
4.1 Système Participatif de Garantie	10
4.2 Label Bio	12
4.3 Global Good Agricultural Practices	13
4.4 Fairtrade Labelling Organisation	14
4.5 ECOCERT	16
4.6 Institute for Marketecology	17
5. Synthèse et recommandations	19
6. Conclusion	20
Références	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Essai d'estimation des coûts directs pour 105 producteurs	12
Tableau 2: Analyse comparée des différentes options de certification	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Etapes de certification d'une entreprise	9
Figure 2 : Etapes de certification en agriculture biologique	9
Figure 3 : Procédure de certification Global GAP	14
Figure 4 : Etapes de certification du FLO	15
Figure 5 : Etapes de certification de ECOCERT	16
Figure 6 : Etapes de certification de IMO	18



1. INTRODUCTION

La jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) est l'une des plantes les plus invasives au monde (Labrada et Fornasari, 2002). Elle est fortement présente sur les plans d'eau d'Afrique de l'Ouest et particulièrement sur le complexe lagunaire Lac Nokoué-Lagune de Porto-Novo. Sa prolifération a des effets négatifs sur la biodiversité, la circulation lacustre, le réchauffement climatique et les activités socioéconomiques des populations. Elle est véritablement un problème environnemental majeur pour les ressources aquatiques et les populations lacustres. Pour remédier à sa prolifération, le Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED) a développé, en collaboration avec les maraîchers et maraîchères de la commune de So-ava, une innovation qui valorise durablement la plante. L'innovation consiste à composter la jacinthe d'eau et à utiliser le compost produit sur les périmètres maraîchers tout en s'assurant que l'utilisation de ce compost réduit les coûts d'acquisition de fertilisants pour les cultures. Cette innovation a obtenu une forte adhésion des maraîchers qui utilisent ce compost de bonne qualité pour améliorer leur production. Cette utilisation de la jacinthe, si elle est davantage développée, permettra d'en augmenter les quantités ramassées et par conséquent de réduire son emprise sur le lac.

En outre, cette innovation permet aux maraîchers de démarrer une transition agroécologique de leurs systèmes de production. En effet, l'utilisation du compost de jacinthes dans les champs suit désormais des itinéraires techniques adaptés aux cultures pratiquées, à la nature des sols et aux rotations ou associations possibles. Ces itinéraires techniques répondent au besoin d'utiliser le compost de façon optimale dans les champs et d'assurer une production plus ou moins saine. Bien que cet état de choses contribue in fine à la santé des maraîchers en particulier et des populations urbaines en général, le processus de production n'est pas encore certifié sur le plan biologique. En effet, la certification biologique examine tout le processus de production et s'assure que chaque étape respecte les exigences définies pour une production biologique. Cependant, il y a un gap d'informations sur les différentes certifications disponibles au Bénin et celles qui sont mieux adaptées surtout, en termes d'accessibilité des coûts de certification et de promotion du « consommer local », à la production maraîchère.

Par ailleurs, le contexte géographique (autour du lac Nokoué) a joué un rôle majeur dans la réussite de la transition agroécologique. En effet, cette transition agroécologique a réussi dans un contexte marqué par des efforts communautaires : (i) le compostage des jacinthes a nécessité que les maraîchers joignent leurs efforts pour ramasser et composter régulièrement les jacinthes afin d'avoir du compost utilisable dans leurs champs individuels et collectifs ; (ii) la vente des produits en circuit court a permis aux maraîchers d'entrer en contact direct avec les consommateurs – potentiels clients des aliments sains. Cela a donc renforcé la collaboration entre les maraîchers surtout en termes de production, d'organisation des groupes et des méthodes de ventes. Par conséquent, l'analyse des options de certification doit prendre en compte la participation d'acteurs pertinents pour la réussite de la promotion du « consommer local ».

Cette étude s'inscrit dans ce cadre et vise à comprendre les processus des différentes certifications disponibles localement et formuler des recommandations pour la certification de la production agroécologique utilisant le compost de jacinthes d'eau. À terme, la certification permettra d'améliorer la production sur le plan biologique et d'avoir un impact sanitaire positif sur l'approvisionnement des villes. Elle permettra également de donner plus de crédibilité aux différents aliments obtenus à base du compost de jacinthes d'eau pour augmenter les ventes et encourager la consommation des produits locaux ; ce qui contribuera directement à l'accroissement du revenu des maraîchers et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le présent document est réparti en six (6) sections. La deuxième section aborde la méthodologie de l'étude et la troisième décrit le concept de certification. La quatrième section décrit les types de certification en agriculture biologique et la cinquième fait la synthèse et des recommandations. La dernière section conclue le document.



2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'étude se présente en trois (3) étapes comme suit : revue de littérature, collecte de données et analyse des données. La revue de littérature a permis de consulter des documents pertinents sur la certification biologique en agriculture. Elle a également permis de mieux comprendre l'objectif et le processus de certification biologique en agriculture et de faire une liste provisoire d'organismes de certification potentiels. Ensuite, des données auprès d'experts et de personnes ressources ont été collectées afin d'identifier et de mieux apprendre sur les certifications biologiques qui sont disponibles au Bénin. Les informations collectées ont également permis d'obtenir des détails sur les coûts de certification qui représentent un élément important de recommandation dans cette étude. Enfin, les données collectées ont été analysées comme suit : le concept de certification a été décrit, quelques types de certification en agriculture biologique ont été présentés et une synthèse des options de certification en comparaison à la situation actuelle du terrain a été faite et a abouti à des recommandations.



3. CONCEPT DE CERTIFICATION

3.1 DÉFINITION

L'intérêt de répondre de façon satisfaisante aux exigences d'une démarche qualité est l'objet de la certification qui apporte la garantie d'un contrôle externe et donne une visibilité aux efforts déployés par le prestataire (Gérard, 2015). Ainsi, la certification est la délivrance d'un certificat de conformité par rapport à un document référentiel qui définit les conditions d'obtention du certificat (Zouinar et al., 2007). Selon le même auteur, la rédaction du référentiel est un point clé pour la valeur du certificat et le degré de confiance qu'il peut susciter.

Cette certification est délivrée et contrôlée par un tiers. Grenard (1996) va dans le même sens en définissant la certification comme « une procédure par laquelle une tierce partie (organisme indépendant qui n'est ni le client ni le fournisseur) donne une assurance écrite (certificat ou un diplôme) qu'un produit, un système ou un service est conforme aux exigences spécifiées par des référentiels ». Elle est une procédure destinée à faire valider par un organisme indépendant le respect du cahier des charges d'une organisation par une entreprise. C'est un processus d'évaluation de la conformité qui aboutit à l'assurance écrite qu'un produit, une organisation ou une personne répond à certaines exigences. Cette attestation a une validité limitée (souvent 3 ou 4 ans), ponctuée d'audits intermédiaires (Gérard, 2015).

Différents champs d'application de la certification peuvent être envisagés comme suit : la certification des personnes, la certification des produits, services et situations de travail et la certification d'un processus (Zouinar et al., 2007). La certification des personnes consiste à vérifier que la personne chargée des activités possède bien les savoirs et savoir-faire qui permettent l'application d'une démarche permettant d'aboutir à la réalisation de produits, services ou situations de travail répondant à des critères d'utilité, d'utilisabilité et de satisfaction. La certification des produits, services et situations de travail est une démarche de labellisation ou démarche « centrée produit » qui s'intéresse aux caractéristiques techniques des produits qui sont différentes d'une catégorie de produits à l'autre. En effet, La certification d'un processus permet de garantir la prise en compte de l'ergonomie dans toutes les phases de vie d'un projet ; la vérification de la compétence des personnes pouvant être faite au moment de l'affectation des ressources sur le projet. La mesure de l'utilité, de l'utilisabilité du produit et de la satisfaction de l'utilisateur sur un ensemble de projets étant l'obligation de résultat du processus évalué.

3.2 TYPES ET DÉMARCHE DE CERTIFICATION

Dans les domaines de l'industrie et des services, il existe plusieurs types de certifications volontaires qui répondent à des besoins différents. Certains s'intéressent aux systèmes de management (certifications sur la base des normes ISO 9001, ISO 14001, SA 8000 et NM 00.5.801) et d'autres s'intéressent aux produits ou services finaux (certification de produits industriels ou de services) (Elgamouz et al., 2009).

La démarche de certification d'une entreprise suit cinq (5) étapes (Figure 1; Colsenet, 2005) mais en agriculture biologique, la démarche suit sept (7) étapes. (Figure 2 ; FAO, 2017)

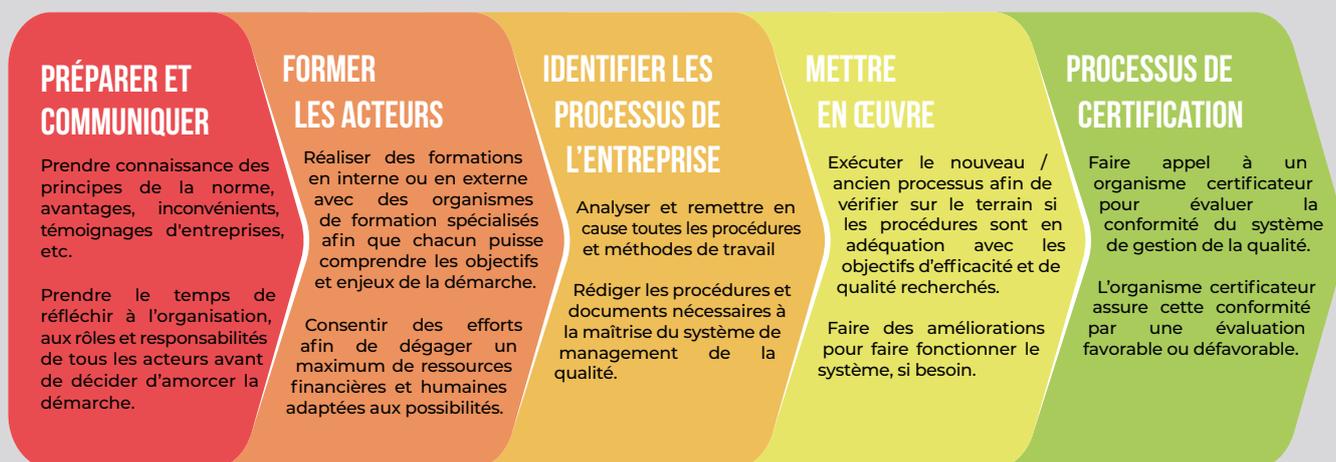


Figure 1 : Etapes de certification d'une entreprise

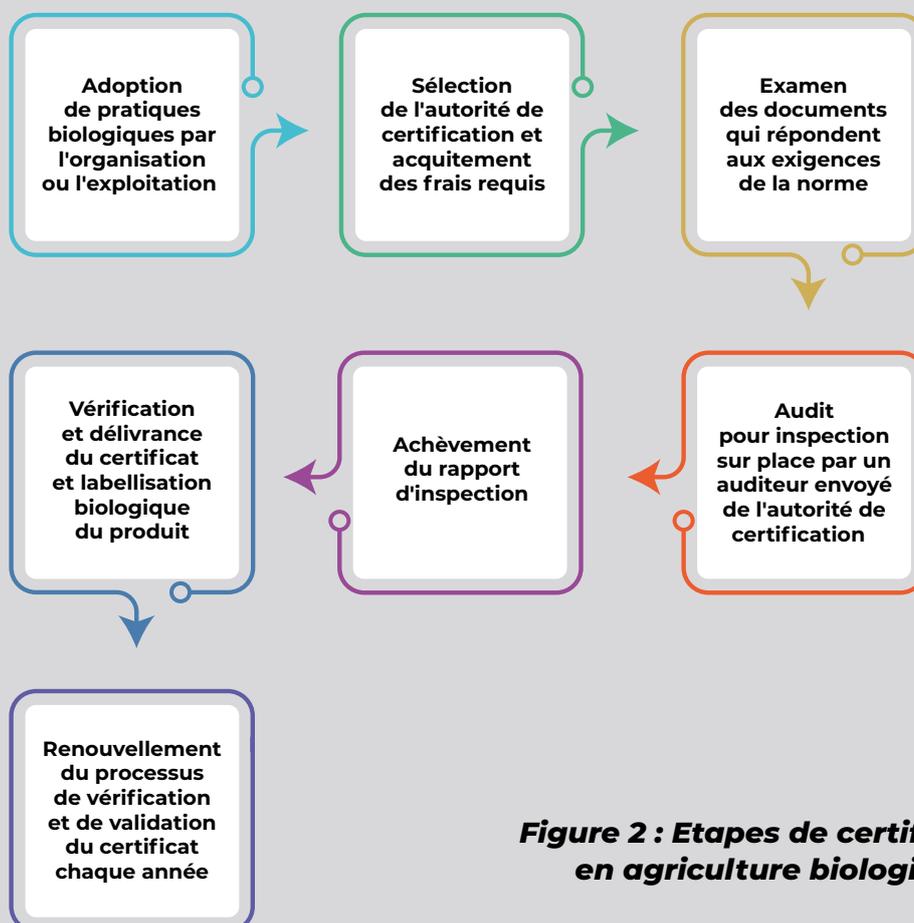


Figure 2 : Etapes de certification en agriculture biologique



4. TYPES DE CERTIFICATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En Agriculture biologique, il existe plusieurs types de certification. Toutefois, rappelons que la certification biologique garantit que tout produit vendu portant la mention « biologique » a été produit conformément aux normes de l'agriculture biologique (Equiterre, 2011). Un produit certifié biologique se distingue d'un produit courant par ses techniques de production, plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Par exemple, l'utilisation d'intrants de synthèse (pesticides et fertilisants) ou de semences génétiquement modifiées est interdite (Equiterre, 2011). La certification bio constitue donc le moyen de garantir et de prouver que les produits agricoles et agro-alimentaires sont obtenus selon le mode de production biologique. Elle est un contrat de confiance à long terme liant les consommateurs aux fabricants (Glais, 1992). Ci-dessous quelques types de certification.

4.1 SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE

Description

Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG), parfois appelés « certification participative », sont des systèmes de certification des productions qui mettent au cœur du processus la participation de tous les acteurs concernés (Hulot, 2015). Les SPG permettent d'offrir aux consommateurs une garantie sur l'origine et la production ou la fabrication des produits qu'ils achètent. En outre, les SPG sont des systèmes d'assurance-qualité ancrés localement pour certifier des producteurs, participant eux-mêmes activement à cette démarche. Les SPG impliquent une construction de confiance, un réseau social et des échanges de connaissances (Akker Van den, 2009). Concrètement, les SPG sont conçus et mis en œuvre par les citoyens : producteurs, transformateurs et consommateurs. La conception d'un SPG permet de réfléchir à la nature et au contenu des cahiers des charges de référence et de décider collectivement de leur évolution. La transparence, le contrôle et l'évaluation par paire (producteur-consommateur), les formations, les capacités d'organisation et la motivation sont des éléments majeurs pour la mise en œuvre de cette méthode de garantie (Akker Van den, 2009).

Procédure de certification

La certification participative se fait au Bénin par un Comité de Régulation et d'Évaluation (CRE) logé à la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO). La procédure de certification implique les consommateurs et les acteurs du territoire, chacun ayant un rôle dans le processus et dans la prise de décision finale. En intégrant les consommateurs au processus, la certification participative place ces derniers au centre du contrôle de production. En contact direct avec les producteurs, ils sont capables de vérifier et d'analyser eux-mêmes la délivrance d'une certification. Cette procédure permet aux consommateurs et producteurs de devenir des acteurs éveillés de l'amélioration des pratiques. Également, d'autres acteurs tels que, les chercheurs et universitaires, les services de contrôle/certification et les organisations non-gouvernementales (ONG), participent au processus afin de s'assurer que divers avis d'experts sont pris en compte par les producteurs. Au Bénin, la démarche comprend successivement les étapes suivantes : visites d'échanges, sessions de formation sur les itinéraires de production biologique, session de formation sur le processus SPG, conception de fiches conseils, atelier de formation sur l'enregistrement des outils SPG, identification et validation des sites de production, réalisation des enquêtes de terrain, octroi de certificat et mention, formation à la vente des produits biologiques en circuits courts.

Les frais d'inscription et de certification SPG peuvent varier suivant les pays. Au Bénin, les frais d'inscription s'élèvent à cinquante mille (50 000) Francs CFA et l'adhésion peut être demandée par un groupe d'au moins trois à dix (3-10) producteurs géographiquement proches. Les discussions avec les représentants de l'organisme de certification ont permis de résumer les coûts de certification en deux (2) types : coûts directs et indirects. Considérant un effectif de trente (30) producteurs exploitant en moyenne 1 500 m² de terre/personne (avec 2 à 3 légumes chacun) et répartis dans un rayon de 3 à 5 km, il faut prévoir un coût moyen direct de trente mille (30 000) Francs CFA/personne puis quinze mille (15 000) Francs CFA/personne en cas de renouvellement de la mention. Un essai d'estimation des coûts directs a été réalisé pour cent-cinq (105) producteurs situés dans un rayon de 30 à 40 km. Cette estimation révèle que ce coût peut être réduit à une somme de sept mille (7 000) Francs CFA/personne. (Tableau 1 ; Deguenon, 2016). Aussi, faut-il prévoir des coûts indirects qui sont variables suivant les cas. Ces coûts indirects englobent les charges suivantes : déplacements des acteurs impliqués dans les enquêtes de terrain, activités de renforcement de capacités, appui en intrants organiques, activités de consultations, ateliers d'élaboration et de validation, groupes restreints de travail, adoption d'un logo et coût d'enregistrement du logo.

Il est important de souligner que le certificat attribué à une organisation est valable pour une durée de deux (2) ans et la mention attribuée aux membres varie de six à douze (6-12) mois.

Tableau 1: Essai d'estimation des coûts directs pour 105 producteurs

Activités	Coût unitaire	Quantité	Total
Réalisation des enquêtes de contrôle de terrain	315 000	1	315 000
Organiser les réunions du Bureau Local de Contrôle et de Certification (BLCC)	80 000	1	80 000
Organiser la contre-visite du Comité de Régulation et d'Evaluation (CRE)	120 000	1	120 000
Organiser des réunions de comité de régulation et d'évaluation	225 000	1	225 000
TOTAL des coûts directs pour la certification de 105 producteurs			740 000
Coût approximatif par producteur			7 000

4.2 LABEL BIO

Description

Le label Bio est un signe (logo, symbole) apposé sur l'emballage d'un produit qui avise le consommateur que ledit produit respecte un ensemble de critères définis dans un cahier de charges (document officiel du label). Le label Bio offre la garantie pour le consommateur de la qualité des produits et représente un véritable engagement de la part d'un producteur qui doit accepter les contrôles imposés mais qui en retour bénéficie de la notoriété et de la protection du label concerné (Clavel, 2016). En somme, le label Bio est un certificat figurant sur l'emballage qui indique que le produit a été cultivé et/ou fabriqué et conditionné selon des normes dites « biologiques » respectueuses de l'environnement et de l'homme. Un produit portant le label Bio est souvent perçu comme de qualité nutritive et organoleptique supérieure, mieux tracé ou favorisant les liens producteurs-consommateurs (Hamzaoui-Essoussi et al., 2013).

Procédure de certification

Le label Bio n'est pas disponible au Bénin mais la procédure d'obtention du label suit les étapes suivantes : établir et sélectionner parmi une liste des organismes de certification possibles ; assurer la conformité des opérations à la norme ; établir si l'organisation a besoin d'un pré-audit avant l'inspection proprement dite ; remplir tous les formulaires et envoyer toute la documentation nécessaire; fixer la date de l'inspection si le dossier est accepté; Effectuer la dernière inspection interne et informer les agriculteurs et employés de l'inspection externe; recevoir l'inspection externe ; appliquer les mesures correctives immédiates; faire vérifier par l'organisme de certification si l'organisation s'est conformée aux exigences de la certification ; réception du certificat si la décision est positive. L'analyse de cette procédure montre qu'elle est plus adaptée aux entreprises développant des produits biologiques.

4.3 GLOBAL GOOD AGRICULTURAL PRACTICES

Description

Global Good Agricultural Practices (Global GAP) est un organisme privé qui établit des normes volontaires pour la certification des produits agricoles. Le concept de GAP a évolué en raison de la grande préoccupation que suscitent la sécurité et la qualité des aliments et la durabilité environnementale de l'agriculture. Les GAP qui sont une reconnaissance internationale offrent des avantages aux agriculteurs et aux consommateurs pour répondre à des objectifs spécifiques de sécurité alimentaire, qualité des aliments, efficacité de la production, moyens de subsistance et protection de l'environnement. Dans un sens large, le GAP utilise les connaissances disponibles pour favoriser la durabilité environnementale, économique et sociale dans les processus de production et transformation post-production à la ferme afin de créer des produits alimentaires sains (FAO, 2010). Ainsi, il permet de rassurer les consommateurs sur les méthodes de production employées sur les exploitations agricoles et les moyens mis en place pour favoriser une approche responsable sur les questions de santé et de sécurité des salariés mais également de bien-être animal (GAPINFO, 2013).

Procédure de certification

Global GAP n'est pas disponible au Bénin et le processus de certification diffère selon l'organisme certificateur. Selon l'organisme Control Unions Certifications, la procédure de certification se résume telle que présentée à la Figure 3 (GAPINFO, 2013).



Figure 3: Procédure de certification Global GAP

Le processus de certification Global GAP dure en moyenne six à neuf (6-9) mois selon le niveau de préparation de la ferme. Bien que la procédure soit simplifiée, la non-disponibilité de cette certification au Bénin va considérablement augmenter les coûts de certification.

4.4 FAIRTRADE LABELLING ORGANISATION

Description

Le label Fairtrade Labelling Organisation (FLO) est une certification conduite et attribuée par l'organisme FLOCERT. L'objectif de FLOCERT et de ses membres est de promouvoir et faciliter la consommation équitable au Nord dans le but de permettre le développement durable des producteurs marginalisés du Sud.

Le FLO est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect et vise une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant une meilleure condition commerciale pour garantir les droits des producteurs et travailleurs marginalisés (Balineau et Dufeu, 2012). Pour avoir le droit d'apposer le logo sur leurs produits, les acheteurs doivent payer la marchandise aux producteurs à un « prix équitable » et verser à leur organisation une « prime de développement ». Le prix équitable et la prime sont fixés par FLO pour chaque région du monde et sont révisés annuellement (Balineau et Dufeu, 2012).

Procédure de certification

Le label FLO n'est pas disponible au Bénin mais sa procédure d'obtention se résume comme ci-dessous mentionnée (Figure 4 ; FLOCERT, 2016). Après un audit initial réussi, un cycle de certification de trois (3) années s'enclenche. La conformité continue est vérifiée à l'occasion d'audits de surveillance et d'audits à l'improviste. La fréquence des audits dépend de la catégorie de risque liée à chaque client.



Figure 4: Etapes de certification du FLO

L'analyse de la certification FLO montre qu'elle est plus convenable aux organisations qui participent au commerce équitable. Également, sa non-disponibilité au Bénin entraîne des coûts supplémentaires de certification.

4.5 ECOCERT

Description

ECOCERT est un organisme de certification agréé et accrédité selon la norme internationale ISO Guide 65 (EN 45011) qui permet de garantir le respect des normes spécifiques à l'agriculture biologique. ECOCERT intervient dans près de quatre-vingt (80) pays pour contrôler et certifier des produits, systèmes et services ayant un impact positif sur l'environnement (ECOCERT, 2013). ECOCERT n'est pas présent au Bénin mais y intervient à travers son bureau du Burkina-Faso. Il certifie trois (3) catégories de produits en agriculture biologique : produits végétaux non transformés, produits animaux vivants ou non transformés et produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine. Également, ses référentiels permettent d'effectuer des audits de certification sur les intrants utilisables en agriculture biologique et sur la production écologique des plantes aquatiques et leur transformation (ECOCERT, 2013).

Procédure de certification

La prestation est organisée selon un cycle annuel. Elle conduit, si les exigences de certification sont satisfaites, à l'attribution ou au maintien de certificat autorisant à produire et mettre sur le marché des produits faisant référence à la certification. Les grandes étapes du processus de certification sont résumées dans la Figure 5 (ECOCERT, 2016).

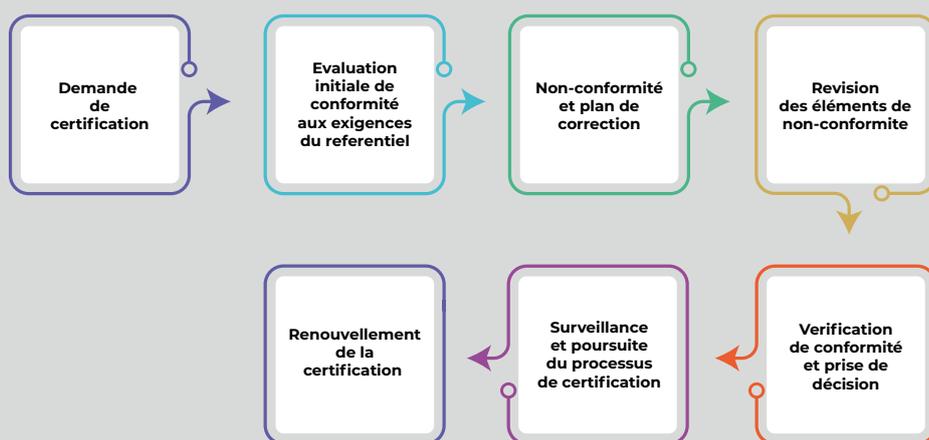


Figure 5: Etapes de certification de ECOCERT

Les contrôles sont réalisés au minimum une fois par an et complétés par des visites inopinées. La réglementation générale reste applicable, ainsi que les contrôles habituellement effectués par les autorités sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires, qu'ils soient conventionnels ou biologiques.

4.6 INSTITUTE FOR MARKETECOLOGY

Description

L'Institute for Marketecology (IMO) est une agence d'inspection internationale qui fournit une certification et une assurance qualité pour des produits respectueux de l'environnement. L'IMO est un certificateur biologique actif depuis plus de vingt (20) années. L'IMO est également très impliquée dans le commerce équitable et le suivi des textiles naturels, de la foresterie durable et de la responsabilité sociale. L'IMO s'efforce de créer une relation de confiance entre les producteurs et les acheteurs de produits hautement durables. La gamme de services de l'IMO comprend la certification, les inspections, l'audit, l'analyse, le support technique et l'assurance qualité ainsi que des programmes de formation. De plus, les normes et réglementations de l'IMO garantissent que ses clients sont au courant des dernières normes et exigences légales. L'IMO certifie, entre autres, conformément aux normes de l'Union Européenne en matière d'agriculture biologique, aux normes du programme biologique national du Département de l'Agriculture des États-Unis, aux normes agricoles japonaises et aux normes de l'ordonnance suisse sur l'agriculture biologique. En outre, l'IMO certifie conformément aux normes biologiques privées (Bio Suisse, Demeter, Naturland et Soil Association) et aux normes privées internationales (Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique et Codex Alimentarius) (TIG, 2018).

Procédure de certification

Pour l'IMO, la période entre le début de la gestion biologique et la certification des cultures biologiques joue un rôle important. Pour les cultures annuelles, la période de conversion est de vingt-quatre (24) mois avant semis des cultures certifiables. Pour les plantes pérennes, la période est de trente-six (36) mois avant la première récolte biologique. Les produits issus de la transformation, au cours des douze (12) premiers mois, ne peuvent pas être étiquetés comme étant « biologiques ». Au moins deux (2) inspections et douze (12) mois de conversion certifiée doivent avoir lieu avant que les cultures puissent être certifiées biologiques (TIG, 2018). La procédure de certification IMO se résume en quatre (4) étapes principales comme suit (Figure 6 ; TIG, 2018).



Figure 6 : Etapes de certification de IMO

Depuis 2013, IMO et ECOCERT se sont rapprochés suite au rachat des sociétés IMO-swiss AG en Suisse et IMO GmbH en Allemagne en 2013. Avec cette opération, ECOCERT et IMO proposent à l'ensemble de leurs clients une offre de services environnementaux élargie, des référentiels reconnus et exigeants, une plus grande couverture internationale et de nouvelles opportunités de développement (ECOCERT, 2014).

5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

L'étude a permis de mieux comprendre le concept et le but visé par la certification notamment en agriculture biologique. En effet, la certification en agriculture biologique vise à répondre aux exigences de qualité imposées par des normes nationales ou internationales. Cette certification donne une visibilité aux efforts déployés par les producteurs et est garantie par un organisme externe reconnu pour ce faire. Elle permet donc de donner du crédit aux aliments dont la production a respecté l'environnement et la santé humaine. Au nombre des types de certification en agriculture biologique qui ont été présentés dans cette étude, deux (2) sont disponibles au Bénin – SPG et ECOCERT – et favorisent la participation d'acteurs pertinents, la promotion des produits locaux et l'accessibilité en termes de coûts (Tableau 2). Cependant, en analysant le critère de participation d'acteurs pertinents, le SPG inclue mieux les acteurs concernés – producteurs, transformateurs et consommateurs – pour la réussite de la promotion du « consommer local ».

Par ailleurs, bien que l'étude n'ait pas eu d'informations détaillées sur les coûts de certification de ECOCERT, le SPG semble déjà plus attractif en termes de coûts par maraîcher et montre que ce coût est minimal, avec un grand nombre de maraîchers dont les produits seront certifiés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le SPG est beaucoup plus conçu et ancré localement et vise à aider les petits agriculteurs tels que les maraîchers agroécologiques à gagner la confiance des consommateurs en se basant sur la participation et la transparence. Pour cela, l'étude recommande le SPG pour la certification des produits agroécologiques issus du compost de jacinthes d'eau pour trois (3) raisons : (i) cette certification promeut la consommation de produits locaux; (ii) elle encourage l'apprentissage continu au sein des acteurs et permet de gagner la confiance des consommateurs ; (iii) elle facilite la construction de réseaux locaux qui pourraient soutenir le développement des chaînes de valeur agricoles. Également, l'étude recommande que les maraîchers prennent au préalable connaissance de la procédure SPG afin de commencer à adapter leurs systèmes de production pour faciliter le processus de certification.

Tableau 2: Analyse comparée des différentes options de certification

Certification	Présence au Bénin	Participation d'acteurs pertinents	Promotion des produits locaux	Accessibilité en termes de coûts
Système Participatif de Garantie	Oui	Oui	Oui	Oui
Label BIO	Non	Oui	Oui	Non
Global GAP	Non	Oui	Non	Non
FLO	Non	Oui	Non	Non
ECOCERT	Oui	Oui	Oui	Oui
IMO	Non	Oui	Oui	Non



6. CONCLUSION

Cette étude a permis de comprendre les procédures de différentes options de certification en agriculture biologique afin de faire des recommandations pour la certification de la production agroécologique utilisant le compost de jacinthes d'eau. Ensuite, ces options de certification ont été comparées avec la situation actuelle de la production agroécologique sur plusieurs critères. Il ressort que le système participatif de garantie est mieux adapté aux maraichers agroécologiques pour les raisons suivantes : (i) cette certification est plus orientée vers la promotion des produits locaux qui sont démontrés sains ; (ii) la participation des acteurs concernés – producteurs, transformateurs et consommateurs – renforce la confiance des citoyens aux aliments locaux et permet le développement des chaînes de valeur agricoles. Il est espéré que la certification de ces produits issus des jacinthes d'eau booste les ventes et par ricochet augmente les revenus et facilite les batailles du «consommer local» au Bénin.



RÉFÉRENCES

- 📄 Akker Van den J. (2009) Convergence entre les Systèmes Participatifs de Garantie et le Système de Contrôle Interne dans un projet pilote européen d'IFOAM.
- 📄 Balineau G. et Dufeu I. (2012) Le système Fairtrade : Une garantie pour les consommateurs ?
- 📄 Clavel V. (2016) Les labels biologiques en cosmétique p11.
- 📄 Colsenet G. (2005) Processus de certification ISO 9001 au sein d'une PME.
- 📄 Deguenon E. (2016) Le Système Participatif de Garantie dans AMAP : les nouveaux Paysans bio.
- 📄 ECOCERT (2016) Processus de certification : mode de production biologique.
- 📄 ECOCERT (2014) ECOCERT & IMO : ENFIN RÉUNIS. <http://www.ecocert.com/groupe-ecocert-imo/>, consulté le 28 février 2019.
- 📄 ECOCERT (2013) L'organisme de contrôle et de certification au service du développement durable. Groupe ECOCERT, http://www.ecocert.com/sites/default/files/u3/DP_24P_TBD_P-P.pdf, consulté le 28 février 2019.
- 📄 Elgamouz F., A. Ismaili et M. Firni (2009) Management de la qualité des entreprises marocaines, Université Moulay Ismail de Meknès.
- 📄 Equiterre (2011) Certification biologique : fiche d'informations.
- 📄 FAO (2017) Certification biologique pour les bananes Forum mondial de la banane.
- 📄 FAO (2010) Good Agricultural Practices on horticultural production for extension staff in Tanzania.
- 📄 FLOCERT (2016) FLOCERT : Le certificateur de Fairtrade, 2p.
- 📄 FLOCERT (2016) Demande de certification Fairtrade. https://www.flocert.net/wp-content/uploads/2017/09/Demande-certification-Fairtrade_Proc%C3%A9dure-standard_fr.pdf, consulté le 12 février 2019.
- 📄 GAPINFO (2013) Control Union Certifications Informations sur GLOBALGAP.
- 📄 Gérard F. (2015) Démarches qualité en formation professionnelle et certifications des prestataires de formation, Centre info.
- 📄 Glais M. (1992) Economie industrielle : les stratégies concurrentielles des firmes, Edition Litec, Paris.
- 📄 Grenard A. (1996) Normalisation, certification : quelques éléments de définition, p53.
- 📄 Hamzaoui-Essoussi L. Lucie Sirieix and Mehdi Zahaf (2013) Trust orientations in the organic food distribution channels: A comparative study of the Canadian and French markets, *Journal of Retailing and Consumer Services*, pp 292–301.
- 📄 Hulot N. (2015) Les Systèmes Participatifs de Garantie, p5.
- 📄 Labrada R. et Fornasari L. (2002) Lutte contre les principaux végétaux aquatiques envahissant en Afrique : Activités et succès de la FAO.
- 📄 Tell It's Green (TIG) (2018) Institute for Marketecology. <https://tellitsgreen.com/organic-logos/1560/imo-institute-for-marketecology/>, consulté le 28 février 2019.
- 📄 Zouinar M. G. Valléry & M-C. Le Port (2007) Ergonomie des produits et des services. 42e Congrès de la SELF, Toulouse, 2007.



**CENTRE D' ACTIONS
POUR L' ENVIRONNEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

BP 660 Abomey-Calavi, Bénin
+(229) 69362121
contact@aced-benin.org